

CHIMIE

AUGMENTATION DES SALAIRES MINIMA DES OUVRIERS AU 1^{er} DECEMBER 2021

Grâce au travail syndical, les salaires minima sectoriels augmentent de 0,10 € à partir du 1^{er} décembre 2021. Les primes d'équipes minima sont aussi augmentées.

Au même moment, votre salaire sera aussi indexé : +2% ! Vous trouverez ci-dessous les nouveaux montants minima grâce à l'augmentation de 0,10 € et à l'indexation.

Si votre salaire est supérieur aux minima et si vous souhaitez connaître votre augmentation, n'hésitez pas à consulter votre délégué ou votre section régionale FGTB Chimie.

Une deuxième augmentation du salaire minimum de 0,10 € suivra le 1^{er} avril 2022.

REGIME HORAIRE	SALAIRES		PRIMES D' EQUIPES	
	DEPART	APRES 12 MOIS	MATIN ET APRES-MIDI	NUIT
H/semaine	€ / HEURE	€ / HEURE	€ / HEURE	€ / HEURE
40h	12,3065 €	12,4525 €	0,7344 €	2,4684 €
39h30	12,4625 €	12,6100 €	0,7436 €	2,4996 €
39h	12,6220 €	12,7715 €	0,7532 €	2,5316 €
38h30	12,7860 €	12,9375 €	0,7630 €	2,5645 €
38h	12,9540 €	13,1075 €	0,7730 €	2,5983 €

Besoin de plus d'infos ? Visitez notre site web

www.fgtbchimie.be